

Avant-projet de réforme des retraites : le compte n'y est pas !

Un goût d'inachevé !

- Le choix de 2018 pour équilibrer les comptes laisse dans l'ombre la poursuite des déficits au-delà de cette date alors que le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) prévoyait qu'ils passeraient de 40 milliards en 2020 à 60 milliards en 2030.
- La réflexion sur la large réforme qui s'attaquerait enfin à la complexité et aux inégalités du système actuel, génératrices d'incompréhensions et de jalousies n'est pas annoncée.
- Les prévisions financières sont empreintes d'une bonne dose d'optimisme.

Des éléments positifs qui permettent :

Soit d'atténuer les déficits :

- En premier lieu, il a lieu de noter la décision annoncée de porter en 2018 l'âge minimum de retraite à 62 ans pour les personnes nées en 1956.
- Le taux de cotisation de fonctionnaires sera aligné en 10 ans sur celui du privé, au rythme d'environ 0,3 % par an.
- La possibilité pour les fonctionnaires ayant eu trois enfants de partir en retraite après 15 ans de service sera fermée en 2012 pour les personnes n'ayant pas déjà 3 enfants.

Soit de compenser des situations particulières

- Le dispositif des carrières longues sera maintenu dans son principe et continuera de permettre aux personnes ayant commencé à travailler très tôt de partir en retraite plus tôt.
- Les personnes présentant un taux d'invalidité au moins égal à 20 % pourront continuer de partir à 60 ans en bénéficiant du taux plein, quelle que soit l'origine de leur état de santé.

Des insuffisances

- L'économie attendue en 2018 du relèvement de l'âge ne couvre qu'à peine la moitié du déficit attendu et ne règle pas le creusement des années suivantes.
- Les mesures financières annoncées semblent trop optimistes, ce qui a conduit Danièle Karniewicz, présidente de la CNAV à considérer qu'il manque 20 milliards.
- L'intention de repousser l'âge du taux plein au-delà de 65 ans, au même rythme que le relèvement de l'âge minimum, c'est-à-dire 67 ans en 2018 est de nature à pénaliser les personnes, surtout des femmes, qui ont connu des carrières heurtées et fractionnées.
- La mise à la charge des caisses de retraite des nouvelles dispositions prises pour prendre en compte la pénibilité alors que le financement devrait en incomber à l'assurance maladie (branche : Accidents du travail, Maladies professionnelles et Invalidité).

En conclusion

Le gouvernement a eu le courage de faire sauter le tabou des 60 ans. Toutefois, le projet présenté n'est pas une grande réforme qui marquera le quinquennat. En effet, le colmatage des besoins de financement est fragile, les inégalités demeurent et la complexité est laissée intacte. Il faudra donc plus tard remettre le dossier sur l'établi et le traiter, cette fois, d'une manière plus globale et avec un horizon plus lointain.
